

Coller une photo d'identité

PAVILLON 54 – HOPITAL BELLEVUE
 42055 – SAINT ETIENNE Cedex 2
 Tél. : 04.77.12.78.83 - Fax : 04.77.12.04.81
 Email : ifa42@chu-st-etienne.fr

**DOSSIER D'INSCRIPTION A LA FORMATION
D'AUXILIAIRE AMBULANCIER**

Pour la session du 24/11/2025 au 10/12/2025

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS RETENU

Ouverture des inscriptions : le 1 septembre 2025 à 14 heures
Clôture des inscriptions : 6 octobre 2025 à 16h00 à l'IFA ou par la Poste
(jusqu'au jour de clôture à minuit, cachet de la Poste faisant foi)

ETAT CIVIL

CIVILITE : M. Mme

NOM : NOM D'EPOUSE :

PRENOM : DATE DE NAISSANCE :

LIEU de NAISSANCE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE :

obligatoire

EMAIL : obligatoire

TEL FIXE :

Sur le modèle suivant :

prenom.nom@fournisseurdemessagerie.extention (sauf hotmail)

PORTABLE :

PERMIS DE CONDUIRE

DATE D'OBTENTION :

NUMERO DE PERMIS (B)

.....

.....

Joindre une photocopie recto-verso du permis de conduire

Les candidats en période probatoire ne peuvent pas se présenter

Date de réception ou de dépôt du dossier :

Ne rien inscrire dans le cadre ci-dessous (Réservé à l'Institut)

CURSUS SCOLAIRE

DIPLÔMES OBTENUS :

.....
.....
.....

NIVEAU SCOLAIRE :

.....
.....
.....

SITUATION PROFESSIONNELLE ACTUELLE

SALARIE

Profession :

Employeur :

DEMANDEUR D'EMPLOI :

N° d'identifiant Pôle Emploi obligatoire :

AUTRE SITUATION : précisez

PRISE EN CHARGE FINANCIERE DE LA FORMATION

Le tarif de la formation est de 1 106,00 euros pour une durée de 91 heures

Attention : les demandes de devis ne valent pas inscription et ne font pas office de prise en charge.

- PRISE EN CHARGE PAR EMPLOYEUR** (Joindre impérativement une attestation de prise en charge)
- PRISE EN CHARGE PAR POLE EMPLOI** (Joindre impérativement une attestation de prise en charge)
- PRISE EN CHARGE INDIVIDUELLE**

Aucune prise en charge par le CPF n'est possible à ce jour.

PRESTATION COMPLEMENTAIRE

Chaque stagiaire a la possibilité de déjeuner au self de l'hôpital de Bellevue.
Le prix du ticket repas de 12.63€ (tarif 2025) sera facturé en sus des frais pédagogiques indiqués dans la convention de financement. Vente de tickets à l'IFA.

- Souhaite l'achat de tickets repas**
- Ne souhaite pas l'achat de tickets repas**

LISTES DES PIÈCES À FOURNIR À L'IFA

- Une photocopie recto-verso du permis de conduire Catégorie B conforme à la réglementation en vigueur et en état de validité. **Les candidats en période de permis de conduire probatoire (c'est-à-dire tenus à ne pas dépasser les vitesses définies à l'article R 413-5 du code de la route) ne peuvent pas se présenter.** Pour information un relevé restreint de permis de conduire vous sera demandé en début de formation.
- Une photocopie recto-verso d'une carte d'identité (ou carte de séjour valide).
- Une photo d'identité (à coller en page 1).
- Un cv, lettre de recommandation, évaluation de stage etc....

INFORMATION IMPORTANTE

LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR POUR L'EXERCICE DE LA PROFESSION D'AUXILIAIRE AMBULANCIER

***Ces documents ne sont pas à fournir pour la formation,
mais vous seront réclamés lors de votre embauche***

- L'attestation « Permis de conduire – avis médical » d'aptitude à la conduite d'ambulance

Après examen médical effectué dans les conditions définies à l'article R.221-10 du Code de la Route. Cette attestation est délivrée après une visite médicale auprès d'un médecin agréé par la Préfecture (pour les permis de conduire). Sur ce document la Préfecture appose le tampon « Attestation médicale pour taxi VTC VDM valable jusqu'au ... ». Elle se substitue à l'ancienne « carte jaune » ***depuis le 1er février 2018 pour le département de la Loire.***

Pour cet examen médical, la liste des médecins agréés de la Loire est disponible sur le site :

<https://www.loire.gouv.fr/Demarches/Permis-de-conduire/Autres-demarches-concernant-le-permis-de-conduire/Permis-de-conduire#!/Particuliers/page/N530>

Suite à cette visite médicale, vous devez impérativement faire tamponner ce document à Préfecture.

Voici le lien pour faire la démarche :

https://www.loire.gouv.fr/contenu/telechargement/9918/74175/file/aptitude_physique_conducteur.pdf

- Un certificat médical de non contre-indication à la profession d'ambulancier délivré par un médecin agréé par l'ARS.

Pour ce certificat médical, la liste des médecins agréés de la Loire est disponible sur le site :

<https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/liste-des-medecins-agrees-1>

Pour les autres départements, contacter la Délégation Territoriale Départementale de l'ARS dont vous dépendez afin de connaître la liste des médecins agréés.

NB : Vous devez vous assurer de la mise à jour de votre calendrier vaccinal.

MODALITES D'INSCRIPTION

Session 2 2025 : du 24 novembre au 10 décembre 2025

Cette session offre 24 places.

I. Période d'inscription :

- Inscription à partir du 01 septembre 2025 à 14h00
- **Clôture des inscriptions : le 06 octobre 2025 à 16h00** à l'IFA ou par la Poste (*jusqu'au jour de clôture à minuit, cachet de la Poste faisant foi*)

Dossier à télécharger sur le site :

https://institutsdeformation.chu-st-etienne.fr/AA/Dossier_inscription

II. Pré-requis à l'inscription :

L'inscription en formation d'auxiliaire ambulancier doit satisfaire à **2 obligations** :

- Remise du dossier dûment complété **avant le 06 octobre 2025** à l'IFA ou **par la Poste** (*jusqu'au jour de clôture à minuit, cachet de la Poste faisant foi*)
- Validation d'une prise en charge financière.

Il faut aussi :

- Etre **âgé de 18 ans.**
- Etre **titulaire d'un permis de conduire valide depuis plus de 3 ans ou de 2 ans si conduite accompagnée à la date de clôture des inscriptions.**

III. Pièces à joindre au dossier :

- Une photocopie recto-verso du permis de conduire Catégorie B conforme à la réglementation en vigueur et en état de validité. **Les candidats en période de permis de conduire probatoire (c'est-à-dire tenus à ne pas dépasser les vitesses définies à l'article R 413-5 du code de la route) ne peuvent pas se présenter.**
- Une photocopie recto-verso d'une carte d'identité (ou carte de séjour valide).
- Une photo d'identité.
- Un CV, lettre de recommandation, évaluation de stage, etc....

IV. Modalités de sélection :

La sélection se fera sur l'examen du dossier par un jury

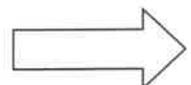
Les critères sont :

- L'évaluation de la lettre de motivation
- La complétude du dossier d'inscription
- La validation du financement

Une liste principale et une liste complémentaire seront affichées.

V. Résultats :

Les résultats d'admission seront affichés à l'IFA **le 17 octobre 2025 à 14h00** et disponibles sur le site des instituts de formation <https://institutsdeformation.chu-st-etienne.fr/AA/Actualites>.



VI. Confirmation d'entrée en formation :

Vous recevrez, par mail, une demande de confirmation d'entrée en formation. Vous devrez répondre **le 24 octobre 2025 avant 16h00** à ifa42@chu-st-etienne.fr

Pour les personnes en situation de handicap, merci de prendre contact avec le référent handicap afin d'envisager les aménagements raisonnables pour suivre la formation, dans les meilleures conditions possibles : refhandicap@chu-st-etienne.fr

VII. Financement :

Coût de la session de la formation : 1 106€ (tarif 2025)

Attention : les demandes de devis ne valent pas inscription et ne font pas office de prise en charge.

A ce jour, la prise en charge de cette formation pour la session novembre-décembre 2025 n'est pas réalisable par le compte CPF (compte personnel de formation). **Possibilité par Pôle Emploi ou financement personnel ou employeur.**

VIII. Cadre réglementaire de la formation :

Arrêté du 11 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier et aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier :

Article 2 : *l'auxiliaire ambulancier est habilité à assurer la conduite du véhicule sanitaire léger et de l'ambulance. Il peut également être l'équipier de l'ambulancier dans l'ambulance.*

La formation d'auxiliaire ambulancier de 91 heures donne accès à cette fonction.

- **Public concerné :**

Toute personne souhaitant exercer le métier d'auxiliaire ambulancier et/ou de brancardier.

- **Contenu de la formation :**

Article 2 : *Cette formation porte sur l'hygiène, les principes et valeurs professionnelles, la démarche relationnelle envers les membres de l'équipe et les patients, les principes d'ergonomie et les gestes et postures adaptés lors des mobilisations, des aides à la marche, les déplacements et des portages ou brancardages, et les règles du transport sanitaire.*

- **Engagement du stagiaire :**

Suivre la formation dans son intégralité et respecter le règlement intérieur de la formation continue

- **Facturation des repas :**

Chaque personne qui participe à une journée de formation sur le site du CHU a la possibilité de déjeuner au self de Bellevue. Le prix du ticket repas de 12.63€ (tarif 2025) sera facturé en sus des frais pédagogiques indiqués dans la convention de financement.

- **Stationnement :**

Le stationnement sur le site de l'hôpital Bellevue est payant. Vous aurez la possibilité de garer votre véhicule gratuitement à proximité du site, dans les rues environnantes. L'accès par transports en commun est recommandé (Tramway ligne T1 - Solaure / Hôpital nord : Arrêt « Hôpital Bellevue »).